

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD158

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 100, substituer aux mots :

« son article 18 »,

les mots :

« de l'article 18 de la convention précitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.